

Les besoins particuliers

L'Institut Florimont tient à accompagner tous ses élèves dans leurs apprentissages. C'est pourquoi, en sus de l'action des enseignants, de la cohérence du curriculum et des cursus par cycle, il est nécessaire de personnaliser l'action éducative et pédagogique au profit d'élèves qui ont besoin d'un soutien plus ciblé, dès l'instant où ces difficultés ne nécessitent pas un enseignement spécialisé. L'Institut Florimont a donc conçu pour eux différents outils adaptés à leur cursus et susceptibles de leur être utiles.

Au primaire

Au primaire, un comité identifie les élèves ayant des besoins particuliers, élabore des programmes d'enseignement individualisé et met en place les programmes de soutien et d'aménagement. L'Institut a constitué un pôle ressource qui regroupe enseignants spécialisés et d'appui, psychologue scolaire, logopédistes et psychomotricienne. Cette cellule soutient les élèves en difficulté présentant des troubles avérés, notamment la dyslexie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dyspraxie, des troubles de l'attention (TDAH). Les élèves en difficultés légères et/ou passagères, les élèves non-francophones qui développent des difficultés scolaires, les élèves à haut-potentiel, les élèves dont les soucis de santé ont un impact sur les apprentissages ou les élèves ayant un handicap physique sont aussi accompagnés par l'équipe du pôle ressource en coordination avec les titulaires des classes concernées.

La démarche est la suivante : identification de la situation nécessitant une prise en charge avec l'accord des parents ; des observations en classe et des entretiens permettent d'élaborer le programme d'enseignement individualisé (PEI) ; sa mise en place se fait avec les enseignants spécialisés et d'appui ; enfin, un point de situation est fait régulièrement.

Toute l'équipe pédagogique est partie prenante de ce processus qui s'appuie sur tous les outils à disposition, notamment par l'aide à la compréhension de consignes et l'accompagnement dans la tâche ; par une organisation adaptée de la classe où l'enseignant alterne les exercices en constituant les groupes de manière hétérogène et homogène ; par des contenus différenciés ; en agrandissant les supports ; en dosant la complexité des exercices ; en valorisant la réussite dans les évaluations ; en graduant les exigences : réduction du nombre d'exercices, augmentation de la durée de l'exercice.

Au secondaire

L'Institut met en avant l'estime de soi des élèves et leur réussite. Diverses actions permettent aux élèves à profil particulier (EPP) de s'intégrer tout en apprenant à mieux se connaître et en progressant :

- information dans toutes les classes de 6ème au sujet de la différence (« égalité et équité scolaire ») avec présentation de l'enseignante d'appui du niveau et des infirmières scolaires ;
- travail auprès de tous les élèves du cycle concernant les émotions et le stress scolaire :

- formation auprès des titulaires
- une séance sur les émotions de l'adolescent présentant deux techniques de respiration proposée à tous les élèves du cycle et du secondaire II par la psychologue scolaire
- un rituel de travail de respiration (respiration carrée, cohérence cardiaque) effectué dans chaque classe par les titulaires une fois par semaine

- possibilité d'entretiens ou de coaching scolaire en lien avec un profil particulier par les enseignants d'appui au cycle ou par le consultant externe spécialisé en EPP pour les élèves qui en font la demande au secondaire ;
- présence d'une psychologue scolaire à l'écoute des questions et des difficultés des élèves.

L'Institut met à disposition des élèves à profil particulier qui en ont besoin du matériel informatique :

- des ordinateurs configurés selon les besoins des élèves ;
- une aide et une formation à l'utilisation de cet outil.

L'Institut détermine le niveau de prise en charge qu'il est capable d'assurer de façon précise dans l'accompagnement et l'inclusion des élèves à besoin éducationnels spéciaux :

- tous les spécialistes en lien avec les responsables de l'admission et le directeur pédagogique, les préfets et responsables de niveau se réunissent pour décider si certains besoins éducationnels spéciaux peuvent être pris en charge par l'équipe pédagogique de l'Institut ;
- l'élève doit rester au centre du dispositif scolaire tandis qu'une dynamique doit pouvoir lui permettre de réaliser un parcours scolaire satisfaisant ;
- cette dynamique nécessite que l'élève et sa famille s'engagent dans le processus au côté de l'équipe pédagogique.

L'établissement cherche à apporter pour ses élèves un bien-être scolaire et une excellence scolaire :

- l'excellence scolaire pour les élèves à besoin éducationnels spéciaux correspond à une possibilité d'évoluer, de progresser et de gagner en compétences dans les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être ;
- l'Institut cherche à orienter au mieux ces élèves après la classe de 4ème afin de trouver la filière (maturité cantonale, baccalauréat ou IB) qui lui corresponde le mieux ;
- l'excellence est alors toujours recherchée mais en fonction des exigences et de la philosophie de la filière choisie.

Il est demandé aux familles lors des admissions de renseigner l'Institut de toute situation connue de profil particulier de l'enfant concerné. L'admission ne peut avoir lieu lorsque le profil particulier ne permettrait pas à l'Institut de l'encadrer de façon adéquate. Un profil particulier non communiqué empêcherait un travail efficace et respectueux de l'équipe éducative vis à vis de l'élève concerné. La Direction pourrait alors décider de refuser l'admission de l'enfant en cas d'une situation jugée comme un obstacle à une scolarisation convenable.

Lorsqu'il s'avère que l'enfant admis à Florimont présente un profil particulier incompatible avec la cadre de l'Institut, un travail avec la famille est engagé pour lui permettre une meilleure solution de scolarisation dans un autre établissement.

Lorsqu'un doute de l'équipe éducative concernant un possible profil particulier d'un élève est confirmé par un pré-diagnostic (analyse de la situation par une enseignante responsable des EPP au cycle, analyse de la situation par un consultant externe spécialiste des EPP) ou par un diagnostic médical (test effectué par une psychologue, une graphothérapeute ou une logopédiste), un travail collectif est engagé pour accompagner l'élève au mieux :

- possibilité d'un entretien d'anamnèse scolaire effectué par un consultant externe qui rédige un document contenant des recommandations pédagogiques et didactiques de différenciation ou d'adaptation à destination de l'équipe éducative de l'élève (enseignants, responsables de niveau et de cycle, vie scolaire) ;
- lorsqu'un diagnostic médical est posé, le document est alors remis à jour avec les recommandations des professionnels et disponible pour tous les enseignants sur le logiciel Pronote ;
- le document de recommandations et de conseils met en avant les adaptations et les différenciations que nécessite la situation de l'élève ; le profil particulier n'est précisé que pour expliquer la situation mais n'est pas destiné à classer ou à stigmatiser l'élève en fonction de sa situation particulière.

Deux situations de profils particuliers sont mises en avant : le profil particulier à teneur psychologique (mal-être de l'élève) et le profil particulier à teneur scolaire (difficulté particulière ou handicap ou relation spécifique au scolaire nécessitant un accompagnement) ; chacune de ces situations est suivie de près par des spécialistes qui agissent et communiquent pour réunir leurs compétences.

Un travail de dépistage des EPP se fait par plusieurs voies : demande de diagnostic d'un enseignant ; enseignants d'appui sur place ; règles de communication et d'alerte entre les différentes personnes en lien avec les EPP.

- les dossiers des élèves connus au primaire sont transmis à aux responsables pédagogiques. Un suivi rapproché de l'enfant est alors effectué en lien avec les équipes éducatives (enseignants, infirmières, vie scolaire) et avec les familles par les deux responsables (spécialiste du primaire et enseignante d'appui du cycle) ;
- un point de situation se fait chaque semestre lors d'une réunion des acteurs pédagogiques travaillant avec les élèves concernés : directeur pédagogique, préfets, responsables de niveau, enseignants d'appui, psychologue scolaire, infirmière, responsable de la vie scolaire, consultant externe spécialiste en EPP ;
- cette réunion semestrielle de suivi permet de déterminer le degré de nécessité de veille et d'accompagnement pour chaque élève notifié EPP à l'Institut, de signaler les avancées en terme d'accompagnement, de décider des actions à mener sur le semestre suivant, d'échanger au sujet de l'orientation éventuelle des élèves concernés ; elle permet également aux acteurs de la vie de l'établissement de signaler de nouvelles situations d'élèves à aider, d'échanger autour des progrès des élèves concernés ou de décider d'actions pour améliorer la situation des élèves qui risquent d'être en souffrance ou en échec ;
- lorsque certains élèves sont en situation d'EPP complexe ou nécessitant un suivi spécifique, une réunion semestrielle mettant en lien les parents, l'élève en question, le directeur pédagogique, le préfet du cycle concerné, le responsable de niveau concerné, le professeur titulaire, l'enseignant d'appui, la psychologue scolaire, le consultant externe spécialiste en EPP est proposée aux familles. Cette réunion, qui a pour objectif de mettre en place un travail commun autour du projet de l'élève et de

famille, permet de déterminer les actions à mener de façon conjointe et précise par le semestre à venir ;

- par ailleurs, une réunion en début de l'année scolaire suivante permettra au nouveau professeur titulaire de l'élève concerné d'être informé des spécificités de l'élève en question ;
- lorsqu'une situation d'élève à profil particulier est connue au Cycle, les éléments sont transmis à l'équipe pédagogique en charge de l'élève dès la 3ème ;
- les adaptations sont ensuite différentes selon les filières (maturité cantonale, baccalauréat, IB) et respectent les règles usuelles édictées par les instances officielles de chacune d'entre elles ;
- durant les examens officiels les directives édictées par l'organisme sont respectées.

A titre d'exemples :

- utilisation d'un support informatique (ordinateur et tablette) ;
- ajout d'un tiers-temps supplémentaire pour certaines épreuves ;
- lorsque l'ajout d'un tiers-temps supplémentaire n'est pas pertinent prise en compte d'un 1/4 contenu en moins pour certaines épreuves ou devoirs ;
- utilisation d'un guide méthodologique pour des épreuves orales ou écrites ;
- passation de certaines épreuves dans des conditions adaptées (élève seul avec un matériel particulier ou une assistance particulière).